

Compte rendu de la séance du 30 novembre 2018

Le conseil se prononce, par 12 voix pour et une voix contre, la baisse des taxes sur les carburants et la mise en place de dispositifs pour protéger le pouvoir d'achat des habitants des communes rurales.

Le conseil s'oppose au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes du Val de Ligne en 2020.

Le conseil, par 12 voix contre et 1 voix pour, se prononce défavorablement à la modification des statuts de la communauté de communes du Val de Ligne en ce qui concerne l'abandon de la compétence « entretien éclairage public ».

Une décision modificative est votée suite à une modification du programme de travaux de voirie : 27700 € transférés de l'opération voirie Mas Gauthier à l'opération voirie Chadeyron. De plus, pour profiter d'une promotion, un achat de 20 tables pliantes (avec une table et un chariot offerts) est programmé pour un montant de 1000 € HT.

Le conseil donne mandat au centre de gestion pour la réalisation d'une mise en concurrence pour une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance pour les agents communaux, le contrat arrivant à échéance fin 2019.

Une contribution exceptionnelle est demandée aux communes adhérentes par le syndicat de voirie pour faire face à des problèmes de trésorerie. En ce qui concerne Montréal cette contribution s'élève à 6864 €.

La commune fait les démarches pour la procédure d'enregistrement des meublés de tourisme par télédéclaration. Une convention de mise à disposition du service Déclaloc en tripartite sera signée entre l'ADT, la commune et la communauté de communes.

Les allées du cimetière se sont détériorées. Il est prévu de stabiliser ces allées en 2019.

Des dégradations répétées ont été constatées dans le centre village sur les places publiques : bancs et tables renversées, panneau arraché. De même une habitation a été vandalisée. Ces faits ont été signalés à la gendarmerie.

L'enquête publique concernant le zonage d'assainissement est en cours d'élaboration.

La demande de l'association Recycl'arts d'Uzer pour une affichage de leurs actions est acceptée.